

Collectif contre la gare TGV de Montpellier la Mogère

*Contre une nouvelle gare inutile, refusée par les usagers et les citoyens,
et qui ne sert que les intérêts d'une fuite en avant dans la bulle immobilière*

Communiqué du 14 février 2016 — disponible sur <http://garetgv.free.fr/>

Ce communiqué en PDF : <http://garetgv.fr/vrac/2016-02-14-LAR-Delga-communiqued.pdf>

Le moratoire et l'arrêt des travaux, maintenant !

Après une première demande de rendez-vous restée sans réponse, et maintenant que le nouveau conseil régional est bien installé, nous relançons Mme Carole Delga, nouvelle présidente de la région Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées, et M. Jean-Luc Gibelin, vice-président chargé des transports, cette fois-ci par lettre recommandée, pour solliciter une entrevue.

Nous demandons l'application immédiate du moratoire auquel s'est engagé Mme Delga, avec l'arrêt des travaux de construction, afin que les États Généraux du Rail puissent se tenir correctement et être crédibles.

Pour une utilisation rationnelle du budget de la Région

Nous attirons l'attention des nouveaux élus de la Région sur le coût qu'impliquerait la mise en service de la gare de la Mogère, du fait qu'il faudrait obligatoirement la relier au réseau de tramway et au réseau autoroutier, ce qui implique d'énormes dépenses qui ont été soigneusement ignorées jusqu'à présent.

Nous appelons la Région à économiser sur la dépense inutile et même nuisible pour les usagers du train que représenteraient l'achèvement et la mise en service de la gare de la Mogère, à la remplacer par l'alternative très économique qu'est l'aiguillage de Saint-Brès qui est immédiatement réalisable, et à réaffecter le budget de la Région vers des infrastructures utiles à la population, et ce n'est pas ce qui manque. Rien qu'à Montpellier, le projet de ligne 5 du tramway aurait par exemple bien besoin d'une subvention régionale pour être débloqué.

2^e page : la lettre recommandée envoyée à Mme Delga.

Collectif contre la gare de la Mogère : 06.83.83.37.40 (Michel Julier), garetgv@free.fr
Site internet : <http://garetgv.free.fr>

Collectif anti gare de la Mogère
M. Michel JULIER
22 rue Meyrueis
34000 Montpellier

portable : 06.83.83.37.40
e-mail : garetgv@free.fr
site internet : <http://garetgv.free.fr>

Montpellier, le 14 février 2016

Mme la Présidente, Carole DELGA
Hôtel de Région LR MP
22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9

LETTRE RECOMMANDÉE A/R

Copie à : M. Jean-Luc GIBELIN, VP Transports

Objet : Moratoire sur le projet de gare de la Mogère, et demande de rendez-vous

Madame Delga,

N'ayant pas reçu de réponse à notre lettre du 24 janvier, nous réitérons nos demandes.

Tout d'abord, **nous sollicitons une rencontre** avec les personnes en charge de la question de la gare TGV de la Mogère, nous pensons en particulier à M. Jean-Luc Gibelin, vice-président en charge des transports.

Nous constatons par ailleurs la poursuite des travaux de construction de cette gare, dont la pertinence n'a jamais été démontrée. **Nous vous rappelons donc votre engagement pour un moratoire sur les projets ferroviaires contestés.** Sans application de ce moratoire (avec l'arrêt des travaux), les États Généraux du Rail que vous allez organiser perdraient toute crédibilité.

Au-delà du coût déjà élevé de cette gare, **sa mise en service impliquerait des dépenses publiques presque aussi importantes** pour la raccorder au réseau de tramway de Montpellier et au réseau autoroutier au moyen de plusieurs importants ouvrages d'art. Or les finances publiques et les moyens des contribuables ne sont pas illimités, et **de nombreux autres besoins existent** : par exemple à Montpellier, l'utilité de la ligne 5 du tramway ne fait pas débat et seul son coût retarde sa réalisation complète (pour l'instant limitée au tronçon central : le bouclage de la ligne 4).

À l'inverse, la mise en service de la gare de la Mogère serait désastreuse pour l'efficacité du système ferroviaire, du fait qu'elle ne se situe pas à une intersection avec la ligne classique, qui permettrait de la relier par TER (et non par bus ou tram) au Pôle d'Échanges Multimodal de Montpellier Saint-Roch mais aussi aux autres haltes et gares du réseau existant. La simple réalisation de **l'aiguillage de Saint-Brès** (prévu dès le début pour raccorder la gare Saint-Roch au contournement mixte fret/voyageurs de Nîmes et Montpellier), qui reste validé et juridiquement autorisé malgré la suspension de sa construction en 2012, garantirait l'efficacité optimale du système ferroviaire, pour un coût particulièrement modeste. Ceci permettrait de réorienter les fonds publics vers des investissements dont l'utilité est avérée de façon consensuelle.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses,

SIGNATURE

Michel JULIER, pour le Collectif